

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - sept. 91 N° 21 (221)

Proposition en vue de la constitution d'un projet de développement dans le secteur forestier avec l'aide d'institutions internationales.
Le Barrage vert: bilan et réajustements technico-économiques.

1. Objet de la requête.

La présente requête a pour objet _____ l'assistance technique et financière à l'administration forestière algérienne en vue de l'établissement d'un bilan des réalisations liées au projet Barrage vert et, à partir des résultats constatés, de proposer les ajustements techniques et méthodologiques permettant d'accroître les performances de l'opération.

Ce projet de coopération comporte deux phases:

-la première, consacrée à la mise au point des modalités de l'étude, se limitera à la partie centrale des Hautes-plaines et de l'Atlas saharien (régions de Djelfa, Bou-Saada et Aflou principalement),

-la deuxième couvrira l'ensemble des territoires concernés par le Barrage vert.

2. Base de la requête.

Dans l'optique de mise en valeur du patrimoine sylvestre naturel, la première tentative d'aménagement intensif eut lieu en 1968 dans les massifs forestiers de l'Atlas saharien central. En dépit notamment de la faiblesse des précipitations moyennes dans ces régions, les phénotypes de pin d'Alep en place laissaient apparaître des provenances de qualité; qui plus est, la largeur des cernes d'accroissement des arbres - à défaut, à l'époque, d'études de productivité - ne révélaient nullement des peuplements en état de vie ralentie. Or, jusqu'alors, ces formations étaient considérées comme porteuses d'un potentiel d'accroissement dérisoire.

De part et d'autre de ces massifs forestiers s'étendent les Hautes-plaines: très vaste territoire constituant le terrain de prédilection d'une graminée - l'alfa - elle-même composante principal d'un cortège végétal dit steppique. Les Hautes plaines sont une région de transhumance traditionnelle tant pour les populations locales que sahariennes.

L'augmentation rapide de la démographie, la faiblesse et l'irrégularité chronique des précipitations, le développement d'un pastoralisme de type destructeur à l'initiative de néo-éleveurs influents, ont contribué à déséquilibrer une pratique ancestrale basée sur un aménagement empirique de l'espace avec pour pierre angulaire la rotation. Et, en 1967 déjà, la " mer d'alfa " décrite par la littérature laissait nettement

apparaître des signes d'amointrissement.

Les projets pastoraux initiés à partir de la fin des années soixante dans la steppe se voulaient reposer sur des approches techniques modernes; dans les faits, il était toujours fait référence au principe des rotations sur des étendues immenses. Les temps commandaient pourtant d'imaginer un mode de gestion de nature intensive valorisant chaque petite portion du territoire steppique, identifiant et responsabilisant chacun de ses usagers de sorte que les conditions soient réunies pour amener les spéculateurs à s'exclure du nombre des utilisateurs de la steppe.

Les solutions autorisant une organisation raisonnable de l'activité steppique n'ayant pas apparue, il s'en suivit une dégradation accélérée de la végétation naturelle d'autant plus qu'aux causes précédemment citées prirent ampleur - bien qu'officiellement proscrits - les ~~sols~~ défrichements mécaniques à finalité d'agriculture céréalière vivrière aussi destructrice qu'éphémère.

Une partie pour le moins de la steppe devant être rapidement soustraite au processus effréné de dévastation, il était apparu que le reboisement constituait l'une des solutions à mettre en œuvre dans une perspective de conservation puis de réhabilitation du milieu écologique.

La steppe est réputée zone asylvatique. Ce seront par conséquent des arbres forestiers épars: probablement vestiges de formations ligneuses naturelles plus importantes, des plantations le long des routes effectuées par l'administration des Travaux publics, des bouquets ayant pour origine des reboisements réalisés à l'occasion de " journées de l'Arbre ", qui donneront à penser que des essais à une échelle plus vaste méritent d'être entrepris sur ces territoires rudes balayés par un vent tantôt glacé, parfois torride et, selon les années, habités par la sécheresse implacable ou la crue terrifiante.

L'extension du patrimoine boisé répondait également à une préoccupation cette fois de nature économique, l'arbre forestier constituant une source de matière première très demandée.

En 1968 furent constitués quatre projets de reboisement déployés à l'arrière des forêts naturelles des monts des Ouled-Nail. Il était ainsi envisagé dans la région de Djelfa d'accroître de 80.000 ha de peuplements d'origine artificielle la superficie des forêts naturelles - une centaine de milliers d'hectares - et du même coup de combler les solutions de continuité interrompant sur des espaces plus ou moins vastes le couvert naturel.

Le premier périmètre de reboisement constitué fut celui de Moudjebara du nom d'un hameau situé dans l'ancienne commune de Messaad. Les limites du projet ont été définies à la fois compte tenu de l'appartenance juridique des sols - seuls les terrains domaniaux étaient compris dans le

projet - et également à partir de données climatiques, en fait essentiellement pluviométriques. Ainsi, la frange méridionale du projet correspondait à l'isohyète 250 ^m/m tel que matérialisé par un ingénieur du service de la météorologie nationale; on sait que les formations naturelles de pin d'Alep croissent parfois sous des pluviosités moyennes annuelles atteignant à peine 300 ^m/m.

Le reboisement ne constituant qu'un des volets de l'économie forestière, les premiers terrains à complanter furent préaménagés selon les critères déjà mis en application dans la forêt de Senalba-Chergui voisine et bientôt de Senalba-Gharbi. Une pépinière spécialement conçue pour le projet fut créée dans la localité de Moudjebara qui devint par la suite chef-lieu de commune en raison de l'accroissement de sa population dont une grande partie avait trouvé à s'employer dans les chantiers de plantations.

Les précautions prises, comme celle qui imposait de ne prélever les graines destinées à la pépinière que sur les arbres les mieux conformés du versant sud des monts des Ouled-Nail, relevant plus de l'intuition que de décisions découlant de résultats objectifs d'investigations, il apparaissait indispensable d'édifier un centre de recherches forestières spécialisé dans l'étude des problèmes spécifiques à ces zones.

Les axes prioritaires de travail recensés à l'époque étaient les suivants:

- choix de provenances (sélection massale et individuelle),
- méthodes de préparation du sol,
- étude du climat (il était notamment prévu l'installation d'un réseau météorologique selon un maillage serré: une station climatologique tous les 20 km approximativement),
- étude des sols et de la végétation.

Si le centre de recherches fut effectivement réalisé, aucun des problèmes précités n'a encore trouvé de solution.

Malgré donc d'importantes lacunes dans les domaines de la connaissance du milieu et du comportement des essences sur ces types de territoires, les premières plantations effectuées en 1970 donnèrent des résultats apparemment satisfaisants grâce en particulier à une suite de bonnes années pluvieuses et à la conscience professionnelle du personnel d'exécution.

Deux années plus tard, en 1972, fut annoncée officiellement la décision de réaliser un "Barrage vert" dont le tracé, ultérieurement matérialisé sur carte, correspond globalement à celui de l'Atlas-saharien et de la partie des Hautes-plaines immédiatement attenante.

Le projet qui se voulait prestigieux, donc spectaculaire, prévoyait des cadences de réalisations inconnues dans la tradition algérienne de

reboisement: trois millions d'hectares de plantations en une vingtaine d'années. Ainsi, les esprits passèrent d'un coup d'une vision de territoires impropres à recevoir la végétation forestière à la certitude que de nombreuses espèces sylvestres - voire fruitières et fourragères - introduites sans les plus élémentaires précautions techniques, étaient susceptibles de d'y maintenir et de s'y épanouir.

Les mesures empiriques prises pour le périmètre de Moudjebara parurent d'autant plus superflues qu'une partie des reboisements réalisés à la même époque le long de deux grands axes routiers de la zone steppique centrale présentaient également des signes prometteurs.

Le Barrage vert: opération d'introduction massive de la végétation forestière en région semi-aride dans la perspective double de protection et de production, s'enlisa peu à peu dans la routine et, dans une assez notable mesure dans l'échec, divers aspects déterminants: expérimentation, surveillance, tenue des sommiers, éducation des plants, choix des provenances ... ayant été négligés.

A la fin des années 80 la confusion atteignit une ampleur telle que le Barrage vert devint synonyme de mise en valeur en région steppique. Ainsi, des réalisations, qu'elles soient de nature agricole, hydraulique, sociale, forestière, étaient comptabilisées au titre du Barrage vert.

C'est précisément cette approche qu'il convient de rapidement corriger même si le Barrage vert est appelé à constituer un jour le volet forestier de l'entreprise autrement plus ambitieuse qu'est la mise en valeur intégrée de la steppe et de l'Atlas saharien.

3) Contenu du projet.

Depuis mai 1991, l'administration forestière à qui revient dorénavant exclusivement le projet Barrage vert, entreprend l'inventaire des réalisations effectuées à la fois par le Haut commissariat au service national et par les structures antérieurement placées sous sa tutelle: O.N.T.F et E.M.I.F.O.R.

Il apparaît aujourd'hui évident que les futures réalisations devront au préalable reposer sur un certain nombre d'acquis de nature technique, juridique, économique et écologique qu'il s'agira justement de réunir avec l'aide d'institutions internationales.

Le projet de coopération comporterait deux phases.

La première, qui intéresse la partie centrale du Barrage vert (wilayas de Djelfa, M'sila et Laghouat), a pour finalité l'inventaire des réalisations effectuées dans ces régions et la mise au point d'un plan d'intervention tenant compte des préoccupations et des insuffisances précédemment énumérées.

La deuxième phase couvrirait l'ensemble des territoires compris à l'intérieur des limites du tracé du projet Barrage vert.

4) Echéancier.

Première phase: janvier 1992 - juin 1994 soit 30 mois.

Deuxième phase: juillet 1994 - décembre 1996 (30 mois également).